

TEMOIGNAGE : LES SYNDICATS ONT-ILS PRIS LE MODELE SOCIAL FRANCAIS EN OTAGE ?

Nicolas Perruchot pour IELO



Nicolas Perruchot

- Résumé de l'intervention :

Ancien député du Loir-et-Cher de 2002 à 2012, Nicolas Perruchot est un expert ès finances publiques, et est l'auteur d'un rapport "maudit" sur le financement des syndicats dont tant le contenu que l'histoire sont riches d'enseignements, hélas pessimistes.

- Les découvertes de la commission Perruchot

A la suite de faits divers tels que l'affaire Gautier-Sauvagnac, dévoilant des mouvements de millions d'Euros occultes versés en liquide par le patronat aux syndicats pour "fluidifier" les rapports sociaux, N. Perruchot a voulu que l'assemblée nationale enquête sur le fonctionnement du paritarisme et son financement, s'étonnant que ni le parlement, ni la cour des comptes, n'aient jamais rien publié de sérieux à ce sujet. A force de ténacité, il a fini par obtenir la constitution d'une commission d'enquête parlementaire en 2011, lui donnant des pouvoirs d'enquête égaux à ceux d'un magistrat. Voici un résumé de ses découvertes.

- De 1884 à 2009, la loi n'a pas contraint les syndicats et le patronat à publier des comptes, et après guerre, l'État a mis en place un authentique système de corruption de la vie syndicale visant à acheter au prix fort une certaine paix sociale. Ce système est devenu un monstre procurant aux grandes centrales une manne annuelle de ≈ 4 milliards d'euros, dont seulement 4% proviennent des cotisations de leurs membres.
- Les autres sources de ce système volontairement opaque sont - entre autres- des prélèvements peu lisibles sur l'argent de la formation professionnelle, 14 000 équivalents-postes de fonctionnaires mis à disposition des syndicats et rémunérés par l'état, des ventes plus ou moins forcées de "prestations intellectuelles" à la réalité contestable aux entreprises, des prélèvements sur les grands comités d'entreprises publics multimillionnaires (SNCF, EDF, etc.).
- La commission a découvert que si les leaders des centrales syndicales sous les projecteur médiatiques évitent d'afficher des trains de vie par trop flamboyants, de nombreux responsables de branches professionnelles ou locales, ou d'importants rouages de la bureaucratie syndicale, moins exposés, ont des trains de vie (voitures, voyages...) incompatibles avec leurs revenus officiels. Enfin, le népotisme règne en maître, de nombreux membres des familles des leaders syndicaux occupant des postes parfois très bien rémunérés dans l'appareil syndical.

Député de 2002 à 2012, il a notamment travaillé sur les conséquences de la crise financière de 2008 auprès de Christine Lagarde.

Il a obtenu en juin 2011, contre l'avis du gouvernement de l'époque, la création d'une Commission d'enquête sur le financement des syndicats. Son rapport, interdit de publication, est le seul rapport de commission d'enquête non publié sous la Vème République.

Retiré de la vie politique depuis 2021, il travaille aujourd'hui pour une grande Agence de Communication à Paris, où il développe une pratique Affaires Publiques.

Pire, le rapport a mis au jour des systèmes de détournement mafieux, comme dans les ports, où deux centrales syndicales sont au sens littéral tenues par des mafias, opérant des “prélèvements” sur les marchandises et un racket sur les compagnies de navigation clientes, la puissance publique fermant les yeux en toute lâcheté.

Les syndicats français: “travailler moins pour s’enrichir plus”

Cela profite-t-il aux salariés ? Sont-ils bien représentés par ce système ? La réponse est négative. Les syndicats français, n’ayant pas besoin d’adhérents pour vivre, ont vu leurs effectifs fondre, avec moins de 8% de salariés syndiqués. Leur stratégie consiste plutôt à accroître leur pouvoir de blocage sur la société pour forcer les gouvernements à augmenter leurs privilèges. Ainsi, les syndicats ont même réussi à faire voter une taxe sur les salaires de 0,016% à leur profit, qui leur rapporte aujourd’hui 140 M€ annuels !

Cette stratégie les pousse à privilégier le blocage à la recherche de compromis réformateurs avec les gouvernements. Pire encore, alors que les syndicats d’Europe du Nord utilisent leurs revenus pour, en contrepartie, offrir des services aux salariés, tels que des assurances chômage, les syndicats français refusent ce modèle, préférant la participation passive ou obstructrice, mais toujours lucrative, à des instances paritaires, qu’à y fournir un travail effectif.

L’enterrement, puis la résurrection partielle du rapport

Dès le début de son travail, N. Perruchot, ainsi que son équipe, ont fait l’objet d’un harcèlement politique visant à entraver leurs recherches et à inciter la commission d’enquête à rester “mesurée” dans ses conclusions. Fait unique dans l’histoire de la Ve république, la commission a été tenue d’effectuer toutes ses auditions à huis clos.

Mais N. Perruchot, malgré ces pressions, a souhaité aller jusqu’au bout du mandat donné à la commission. Aussi, pour la première et unique fois de l’histoire parlementaire, sous la pression de l’exécutif et de Nicolas Sarkozy en personne, la commission allait désavouer son propre rapporteur et ne pas voter le rapport final. Ce non-vote a provoqué la mise sous scellés de tout le travail parlementaire avec interdiction de publication pendant 25 ans !

Plusieurs organes de presse, dont le Figaro et le Point, se sont émus de ce classement et ont interviewé N. Perruchot. Ils ont enquêté et obtenu d’autres informations, dévoilant une partie des secrets du rapport, et provoquant une vague d’articles réclamant plus de transparence. Cela déplut tellement au pouvoir politique que N. Perruchot fut menacé de poursuites par le président de l’assemblée, Bernard Accoyer, pourtant du même bord politique. De même, l’ordinateur du député fut cambriolé et ses fichiers détruits. Les syndicats portuaires ont tenté de faire condamner N. Perruchot pour diffamation, sans succès.

Cependant, si des journalistes perspicaces ont finalement pu mettre la main sur le rapport “technique” de la commission et le diffuser en ligne, la partie la plus intéressante de ce travail, à savoir la transcription de toutes les auditions et une partie des documents accablants récoltés par l’enquête, reste toujours sous scellés au moins jusqu’en 2036. Le sujet est si explosif que les gouvernements ne veulent pas que le peuple puisse savoir ce qui se passe réellement dans les arrières cuisines des négociations sociales à la française.

Rédigé par **Vincent Bénard**, Ingénieur en aménagement du territoire , analyste économique à l’institut Turgot, chargé de recherches à l’IREF ,est un spécialiste du logement et un observateur attentif de la problématique du changement climatique